

Réunion des parents

Le mot du directeur

- Directeur Frankie SAMSON déchargé les jeudis, 1 mardi sur 3, jours à privilégier pour rendez-vous
- Mail de l'école : 0780694f@ac-versailles.fr , parents n'hésitez pas à l'utiliser
- Téléphone - répondeur **01 30 52 71 35**
- Vous trouverez des informations importantes sur le site Internet de l'école. N'hésitez pas à le consulter. <http://blog.ac-versailles.fr/ecolejeanjaouressaintremy>
- La sécurité : Questions éventuelles des parents.
[PPMS](#) remanié, 3 exercices dont 1 intrusion, enseignement auprès des élèves des bons gestes, [Affiches Vigipirate](#) reprenant les règles à respecter, [guide des parents en téléchargement sur le site Internet de l'école](#), 2 enseignants de service aux récréations pour filtrer entrées, école toujours fermée, patrouilles régulières gendarmerie et police municipale. **3 exercices incendie dans l'année.**
Parents, veillez au respect des règles et surtout au respect des horaires dans ce cadre.
- **Information systématique des familles pour violence (auteur, victime), retard.**
- **Importance de la co-éducation famille/école et de la collaboration indispensable école/famille.**
- [Les élections des Parents](#) auront lieu le vendredi 11 octobre 2019 à l'école et par correspondance la semaine du 7 au 11 octobre. Les 2 parents votent. **Donner éventuellement la parole aux parents déjà élus pour préciser leur rôle.**
Le premier Conseil d'école aura lieu le mardi 5 novembre 2019 avec l'équipe pédagogique, les parents élus, un représentant de la mairie, un représentant du périscolaire.
Le règlement intérieur de l'école sera voté à cette occasion. La charte commune avec le périscolaire et celle de la Laïcité seront annexées au règlement intérieur.
[Les comptes-rendus de conseil d'école sont en ligne sur le blog de l'école](#) et seront adressés aux familles par mail.
- Les enfants ne doivent pas apporter de médicaments à l'école. La prise de médicaments ne peut se faire que si un projet d'accueil individualisé (PAI) a été signé entre le médecin scolaire, les parents et l'équipe pédagogique. Les parents doivent consulter le secrétariat du **Centre Médico-Scolaire** à l'Institut de Promotion de la Santé (IPS) au **01 30 16 17 87** pour établir un PAI. Les PAI doivent être actualisés chaque année scolaire. **Voir avec le directeur.**
- Un élève peut sortir sur le temps scolaire pour une prise en charge en orthophonie ou psychologique ou autre. Un PAI sortie sur temps scolaire doit alors être établi, signé par les parents et le professionnel de soins. **Voir avec le directeur.**
- Aides aux enfants aux besoins particuliers : Aménagements pédagogiques en classe, APC, PPRE, PAP, PPS, Stages de réussite CM1 et CM2 (vacances printemps, été).
Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés) prend en charge certains élèves en CP et CE1 avec 1 enseignante spécialisée et une psychologue scolaire (Mme Sarniguet), 01 30 49 44 83. Des réunions d'équipe éducative prévues pour les élèves avec prises en charge extérieures ou avec MDPH. Collaboration avec la famille.

- Coup de pouce : Une association Saint-Rémoise Coup de pouce prend en charge des élèves pour aide au devoir sur demande des familles. (**Voir annexe**)

- Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) se dérouleront les lundis, mardis et/ou jeudis de 11h30 à 12h00. Autorisation des parents obligatoire. Centrées sur le français, notamment maîtrise de la langue, et les mathématiques. Parents informés.

- [Nouveaux programmes en élémentaire en 2016](#). Nouveaux cycles. [Nouveau socle SCCC](#)

- [Modifications des programmes en 2018. 4 priorités définies en 2018.](#)

- [Priorités pour l'année 2019/2020.](#)

- [Loi pour une École de la confiance](#)

- [Projet d'école 2015/2020 avec 5 axes : 1. Langages pour penser et communiquer , 2. Vaincre la difficulté scolaire, 3 . Établir un parcours artistique et culturel commun, 4 . Éduquer à se maintenir en bonne santé, 5. Devenir éco-citoyen.](#)

Un bilan de ce projet sera fait cette année. Un nouveau projet sera construit pour les années 2020 à 2025.

- 2 intervenants municipaux : Agnès GARCON pour la musique et Willy KOUATAT pour le sport.

- Piscine pour tous les élèves toute l'année. **Seul un certificat médical peut dispenser un élève de natation ou d'EPS.**

- [Nouveaux livrets](#) ->LSU valables du CP à la 3ème. Accès au LSU pour les familles via [Educonet](#).

Les identifiants de connexion seront donnés prochainement aux familles qui n'ont pas encore créé leur compte.

[Livret papier cette année à 2 périodes](#) (fin janvier et fin juin)

- **Bilan de mi-trimestre le samedi 30 novembre 2019.** Toutes les familles seront reçues individuellement. Les élèves sont les bienvenus à ces rendez-vous.

- Correspondance avec la famille : Carnet de liaison à signer régulièrement et à utiliser pour toute information à communiquer aux enseignants ou demande de rendez-vous. Billets de retard et d'absence à compléter si nécessaire. Ne pas hésiter à téléphoner (répondeur) ou à communiquer par mail.

- Cantine, périscolaire et étude surveillée sous la responsabilité de la mairie.

Consulter Pôle éducation enfance jeunesse et sport de la mairie

Directeur : David Herry, Hôtel de ville, 2 rue Victor Hugo, 06 78 19 09 49

cejs@ville-st-remy-chevreuse.fr

pour inscription et remontée des problèmes.

- Appel aux dons pour la coopérative scolaire de classe mi-septembre. Finance des projets de classe, des abonnements, des sorties... Don non obligatoire et montant laissé à la libre appréciation des familles.

- Photos de classe en septembre 2019 et photos individuelles et fratries en novembre 2019.

% des bénéficiaires reversés à la coopérative scolaire pour financer des projets pour l'école.

- Nous aurons besoin de parents pour nous accompagner à certaines sorties et notamment pour les nettoyages nature et la randonnée. La présence d'au moins un parent est obligatoire pour toute sortie.

- Vacances scolaires : <http://blog.ac-versailles.fr/ecolejeanjaouressaintremy/index.php/category/Informations-Pratiques/Vacances-scolaires>

L'école se termine le vendredi 4 juillet 2020.

Les élèves ne doivent pas quitter l'école avant cette date sauf justification valable et écrite préalable des parents. Merci d'informer impérativement l'enseignant dans ce cas.

- Absences : A signaler par téléphone ou mail. Justification écrite exigée dans le carnet de liaison au retour. → Billet à compléter.

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

Toute absence injustifiée égale ou supérieure à quatre demi-journées dans un mois sera signalée au Directeur académique sous couvert de l'Inspecteur de l'éducation nationale. Le directeur prendra contact avec les parents au préalable.

- Fête de l'école : Une fête d'école aura lieu fin juin 2019, un vendredi soir. Nous aurons besoin de parents pour l'organiser.

Annexe

Association Coup de pouce, présidente : Marie Christine LAGARDE

<https://www.ville-st-remy-chevreuse.fr/fiche-annuaire/coup-de-pouce/>

Contact au 01 30 52 94 40

Au sein de l'association, 12 intervenants permanents.

Prise en charge 2018/2019 de 23 élèves, dont 16 en collège et 7 en élémentaire.

Les jeunes ont en principe d'une heure à deux heures de soutien par semaine, principalement maths et français.

Le principe est toujours de cerner les lacunes des élèves et de les combler, de les aider dans leur travail scolaire après l'école et en dehors de l'école. En collaboration avec les enseignants et le directeur.

L'association rencontre parfois les parents des jeunes si le besoin s'en fait sentir.

L'association suit parfois des élèves plusieurs années de suite,

Les demandes de prise en charge peuvent être faites dès le début de l'année, mais aussi au cours de l'année.

L'association fournit les livres scolaires aux intervenants, ce qui leur permet d'avoir le même livre que leur élève.

Pour les élèves d'élémentaire nous nous chargeons en général de prendre nos propres supports, sauf en CP où en principe nous nous calquons sur la méthode enseignée et nous reprenons les exercices et les lectures faites à l'école.